

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter(1)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : avant l'expiration du délai de refus applicable en vertu de l'article 5.2) de l'Arrangement ou de l'article 5.2)a), b) ou c) du Protocole, toutes les procédures devant l'Office sont achevées et il n'y a pas de motif pour cet Office de refuser la protection.

Étant donné que la protection est accordée à tous les produits et/ou services, il n'est pas exigé, ou approprié, d'énumérer les produits et/ou services lors de l'envoi de ce formulaire.

I.	Office qui envoie la déclaration: OFFICE DES BREVETS DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE Citadeles iela 7/70 LV 1010, Riga LETONIE	Téléphone +371 67099605 Télécopie +371 67099650
II.	Numéro de l'enregistrement international: 1664659	
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): BHG 24 rue de Paris F-68220 ATTENSCHWILLER FR	
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.	
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:	Dzintra Medne
VI.	Date:	19.10.2022